

Les cultures fruitières



recensement
agricole
2010

Mieux valoriser la production pour faire face à la crise

Le nombre d'exploitations à orientation fruitière a diminué de 30 % au cours des dix dernières années. Trois départements (Drôme, Ardèche, Isère) concentrent plus de 80 % des surfaces et des exploitations spécialisées de la région. Les vergers couvrent 36 800 hectares en 2010, soit 14 % de moins qu'en 2000. Les fruits à coque, pour lesquels Rhône-Alpes occupe la position de leader national, progressent mais pêche, poire et framboise sont en perte de vitesse, tandis que l'abricot se maintient.

Face aux difficultés économiques, les producteurs régionaux multiplient les efforts pour mieux valoriser leurs fruits notamment grâce aux signes de qualité et aux circuits courts.

Rhône-Alpes, premier verger de France. Avec 36 800 hectares, le verger rhônalpin, toutes espèces fruitières confondues, représente 20 % des surfaces nationales. En 2010, 7 300 exploitations produisent des fruits dont 5 000 sur une superficie supérieure à un hectare.

Parmi elles, 3 600 exploitations sont spécialisées dans l'orientation fruits et autres cultures permanentes, ce qui situe notre région au deuxième rang national derrière Provence-Alpes-Côte d'Azur. Depuis 2000, ce nombre a chuté de 29 % pour notre région et même de 48 % pour le département du Rhône ; dans le même temps en France métropolitaine la baisse est de 23 %.

Les exploitations à orientation fruits et autres cultures permanentes constituent 9 % du potentiel* agricole de Rhône-Alpes. Notre région représente 16 % du potentiel arboricole français,

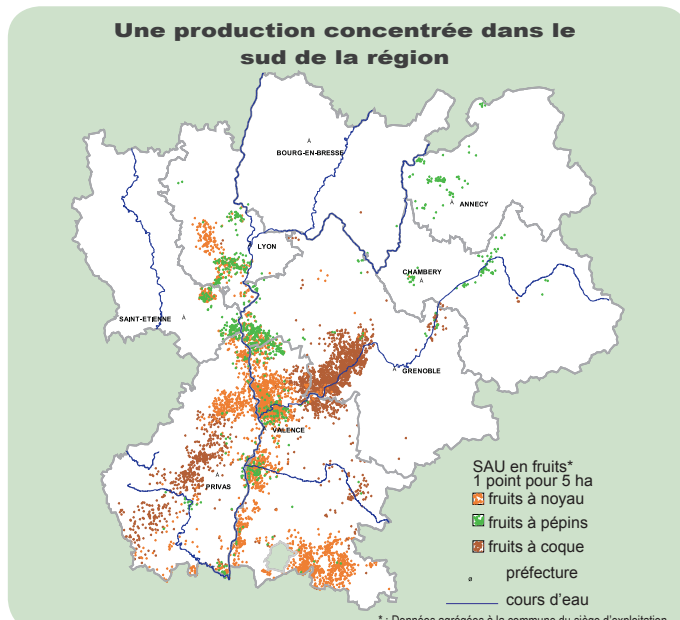
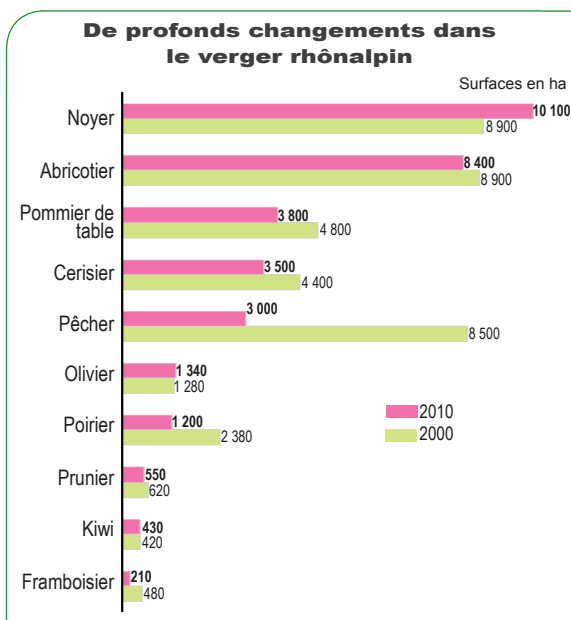
mais ce poids est en baisse puisqu'il était de 18 % en 2000.

Un verger dont la surface se réduit. La vallée du Rhône regroupe la grande majorité des cultures fruitières de Rhône-Alpes : trois départements, Drôme-Ardèche-Isère, regroupent à eux seuls 87 % des surfaces.

L'abricotier et le pêcher sont présents surtout dans la Drôme. La culture du pommier, comme celle du poirier et du framboisier est plus dispersée sur Rhône-Alpes. Le cerisier a une aire de production regroupée qui va des Monts du Lyonnais jusqu'au Nord-Ardèche. Le noyer est quasiment concentré dans la vallée de l'Isère. Le châtaignier est présent essentiellement en Ardèche. Quant à l'olivier et au kiwi leurs exigences thermiques les confinent en Drôme-Ardèche.

Le verger rhônalpin, très diversifié, voit sa surface se réduire de 14 % en dix

* mesuré par la production brute standard (PBS) voir définition en p 4



ans, mais cette évolution globale cache des disparités importantes. Les fruits à coque progressent de 3 300 ha (+32 %) alors que les fruits à noyau chutent de 6 700 ha (-28 %) et que les fruits à pépins perdent 2 000 ha (-27 %). Les surfaces occupées par les petits fruits (730 ha en 2010) régressent également d'un tiers en dix ans.

Rhône-Alpes garde cependant une position de leader pour plusieurs productions fruitières : abricot, cerise, framboise, myrtille, noix, châtaigne.

Le pêcher s'effondre. En une vingtaine d'années la culture de pêchers a quasiment perdu les trois quarts de sa surface dans notre région. Le nombre d'exploitations cultivant des pêchers diminue de même : elles ne sont plus que 1 100 en 2010 au lieu de 2 000 il y a dix ans. Les problèmes phytosanitaires (Sharka), les importations, les difficultés de conservation de ce fruit délicat se sont ajoutés pour aboutir à ce spectaculaire déclin. La France entière est concernée puisque la superficie cultivée en pêchers a diminué de 42 % au cours des dix dernières années.

L'abricotier maintient ses surfaces ; celles-ci s'étaient fortement étendues dans les années 90 suite à l'attribution d'aides de l'État pour encourager les plantations.

L'olivier, porté par une image d'alimentation saine et équilibrée, est en extension (+5 % de surface en dix ans).

Cerisier et prunier sont en retrait : leurs surfaces diminuent respectivement de 20 % et 15 %.

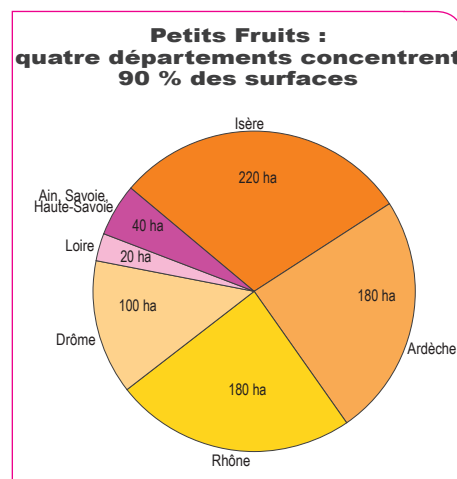
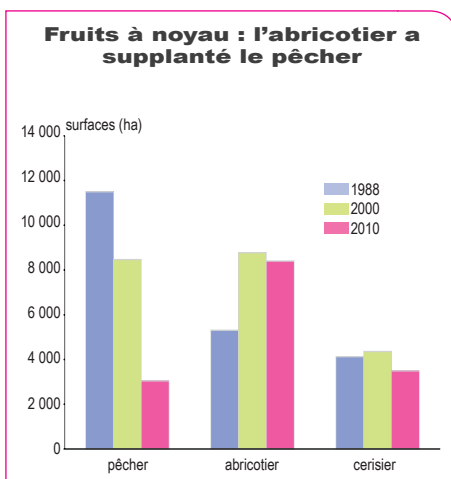
Le poirier périclité : la surface des vergers en poiriers et le nombre de producteurs régressent de moitié entre 2000 et 2010 : ne subsistent que 1 200 ha répartis sur 850 exploitations. Le problème est de portée nationale et correspond pour partie à une baisse de la consommation.

Le pommier résiste un peu mieux (-20 %). La pomme se conserve et supporte plus facilement le transport.

Le noyer progresse : ses surfaces augmentent de 14 %, même si le nombre de producteurs est en diminution.

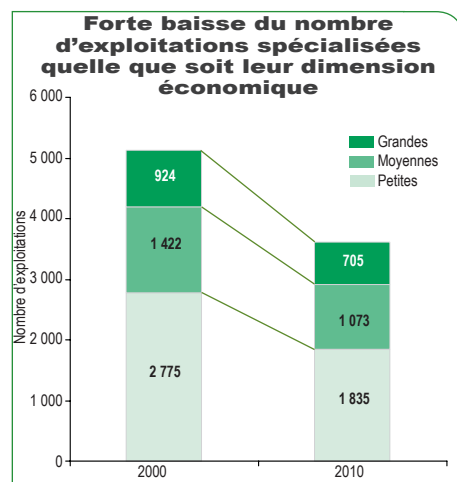
Le châtaignier a le vent en poupe en Ardèche : la filière connaît un nouvel essor, mais il est difficile de quantifier l'évolution exacte des surfaces.

Le framboisier décline : en dix ans la superficie des cultures de framboisiers



est passée de 480 ha à 210 ha soit une perte de 56 %. Le nombre de producteurs suit la même évolution, chutant de 1 050 à seulement 640. Malgré cette diminution Rhône-Alpes reste la première région française productrice de framboises.

Une filière assez spécialisée et concentrée. Les exploitations orientées fruits et autres cultures permanentes occupent 6 850 unités de travail annuel (UTA) dont 580 sont constituées par des salariés permanents et 2 720 par des travailleurs saisonniers. Les grandes* exploitations regroupent 60 % de la capacité totale de travail et l'immense majorité des salariés permanents (88 %) ou saisonniers (84 %). Le département de la Drôme absorbe à lui seul la moitié de la main d'oeuvre totale, 57 % des salariés permanents et 63 % du travail saisonnier. Les 1 850 exploitations fruitières spécialisées en fruits à noyau, à pépins, petits fruits dégagent l'essentiel de l'activité arboricole régionale. Les fruits à coque constituent l'orientation économique principale de 850 exploitations, surtout dans le département de l'Isère avec la noix (450 exploita-



tions) et en Ardèche avec la châtaigne (230 exploitations). L'olive est l'activité principale de 210 exploitations, les trois quarts dans la Drôme et un quart en Ardèche ; ce sont le plus souvent de petites* exploitations. Les associations diverses de cultures permanentes sont l'orientation technique de 700 exploitations. Au total, les exploitations spécialisées détiennent 70 % du verger régional. Les 30 % restants (soit 11 000 ha) sont répartis entre des exploitations de polyculture (4 000 ha) et des exploitations à spécialisation autre que fruits (7 000 ha).

* voir définitions en p 4

Spécialisées ou non, une différence de taille						
Orientation technico-économique (Otex) des exploitations		Nombre d'exploitations	SAU en vergers (ha)	Moyenne du verger par exploitation (ha)	Volume de travail moyen par exploitation (UTA)	
					Total	salariés
Spécialisées fruits et autres cultures permanentes	Fruits à noyau, à pépins, petits fruits	1 837	15 000	8,2	2,6	1,5
	Fruits à coque	853	6 700	7,9	0,7	0,1
	Oléicoles	209	300	1,4	0,5	0,0
	Association de cultures permanentes	714	3 700	5,2	1,9	0,8
Non spécialisées fruits	Polyculture	1 386	4 100	3,0	2,0	0,8
	Autres Otex	34 021	7 000	0,2	1,4	0,3
Toutes orientations		39 020	36 800	0,9	1,5	0,4

SOURCE : AGRESTE - RECENSEMENT AGRICOLE 2010

Mieux vendre. Face à la crise et afin de valoriser leur travail, les agriculteurs cherchent à diminuer le nombre des intermédiaires commerciaux et ainsi à mieux profiter de l'important potentiel local de consommation.

Toutes productions agricoles confondues, Rhône-Alpes est la région française sur laquelle le plus grand nombre d'exploitations pratiquent les circuits courts (vente directe au consommateur ou avec un seul intermédiaire). Cette position de leader se vérifie en arboriculture : 2 220 producteurs régionaux vendent des fruits par circuits courts sur un total national de 9 300.

Rhône-Alpes se partage en une zone d'expédition au sud (Drôme, Ardèche et Isère) et une zone de consommation au nord comportant d'une part de grosses agglomérations urbaines (Lyon, Saint Etienne) et d'autre part des départements éloignés des secteurs de production (Ain, Savoie, Haute-Savoie). Au sud, la production de fruits est importante : seul un quart des exploitations pratique les circuits courts. Au nord, la production fruitière est limitée : les circuits courts sont utilisés par une majorité (60 % et plus) des exploitations locales.

Les exploitations commercialisant par circuits courts cultivent plus de fruits à pépins et de petits fruits dont la production est géographiquement éparpillée, que de fruits à noyau et de fruits à coque dont les cultures sont plus concentrées sur certains secteurs dotés d'une forte organisation professionnelle.

Pour un tiers des producteurs de fruits qui vendent par circuits courts, ceux-ci génèrent plus de 75 % de leur chiffre d'affaire lié à la vente de fruits.

Marchés de détail et vente à la ferme sont de loin les circuits courts les plus importants : les marchés dominent dans le département du Rhône alors que la vente à la ferme a une importance prépondérante en Drôme-Ardèche.

Les signes de qualité, point fort de l'arboriculture régionale

Plus de 2 000 exploitations rhônalpines bénéficient d'une identification d'au moins une de leurs productions (fruits ou olives) grâce à un signe de qualité, non compris l'agriculture biologique. Ces chiffres placent notre région au deuxième rang national, après l'Aquitaine (pour les fruits hors olive) et PACA (pour l'olive).

Si on s'en tient uniquement aux signes officiels de qualité, 1 600 producteurs sont concernés :

- près de 1 000 pour l'AOP Noix de Grenoble,
- 160 pour l'AOC Châtaigne d'Ardèche,
- 400 pour les AOP Olives noires de Nyons, Huile d'olive de Nyons et l'AOC Huile d'olive de Provence,
- 40 pour l'IGP Pommes et poires de Savoie.

Par ailleurs, 160 producteurs sont engagés dans une démarche de certification de produit et 440 dans une autre démarche qualité.

Essor du verger bio

Le nombre d'exploitations produisant des fruits en respect des règles de l'agriculture biologique est d'environ 600 pour une surface proche de 3 000 ha.

Deux départements regroupent à eux seuls les trois quarts des producteurs de fruits « bio » de Rhône-Alpes : la Drôme (250 exploitations pour 1 000 ha) et l'Ardèche (200 exploitations pour 1 000 ha).

De nombreux producteurs certifiés bio apportent également à leurs clients une garantie d'origine : 120 producteurs de fruits bio ont une AOC-AOP ; 10 producteurs de fruits bio ont une IGP ; 60 producteurs d'huile d'olive bio bénéficient également d'une appellation.

Les Signes Officiels de Qualité et de l'Origine sont garantis par l'Etat



L'Appellation d'Origine Contrôlée désigne un produit dont toutes les étapes de fabrication sont réalisées selon un savoir-faire reconnu dans une même zone géographique.



L'Appellation d'Origine Protégée est l'équivalent européen de l'AOC. Elle protège le nom d'un produit dans tous les pays de l'Union européenne.



IGP : L'Indication Géographique Protégée désigne un produit dont les caractéristiques sont liées au lieu géographique dans lequel se déroule au moins sa production ou sa transformation. C'est un signe européen qui protège le nom du produit dans toute l'Union européenne.

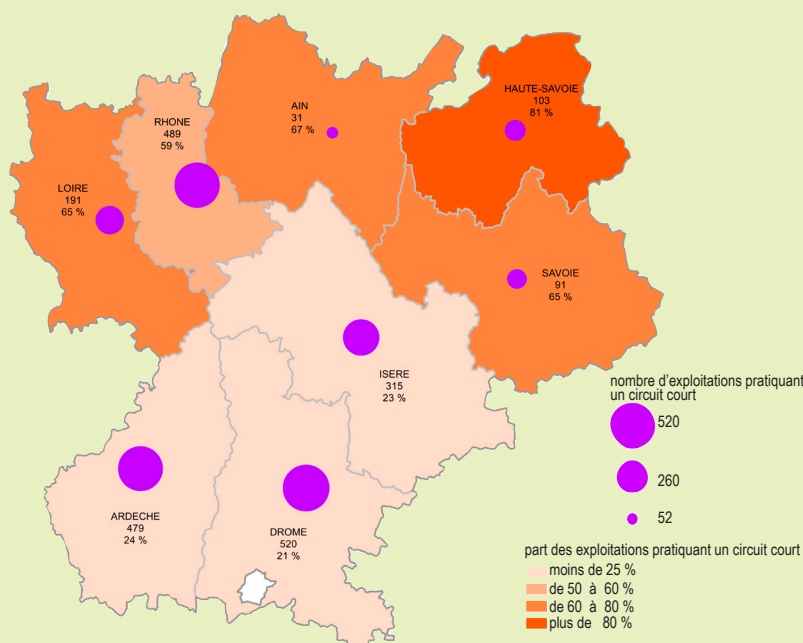


LABEL ROUGE : C'est un signe français qui désigne des produits qui, par leurs conditions de production ou de fabrication, ont un niveau de qualité supérieure aux autres produits similaires.



L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE garantit un mode de production respectueux de l'environnement et du bien-être animal. Les règles sont les mêmes dans toute l'Europe et les produits importés sont soumis aux mêmes exigences.

Près d'un arboriculteur sur trois vend en circuits courts



Irrigation en baisse

On relève une diminution importante de la superficie des cultures fruitières irriguées en Drôme-Ardèche mais, par contre, une progression dans l'Isère ainsi qu'en Savoie et Haute Savoie, il est vrai, sur des surfaces beaucoup plus limitées.

Pour l'ensemble de Rhône-Alpes les cultures fruitières irriguées couvrent 20 200 ha en 2010, surface en diminution de 13 % par rapport à 2000 ; au niveau national on note également une baisse mais seulement de 9 %.

RESULTATS PAR DEPARTEMENT

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Rhône-Alpes	France
SURFACE TOTALE DU VERGER (ha)	80	7 370	14 840	9 750	1 230	2 550	480	490	36 800	184 000
Arbres fruitiers à noyau	ε	3 460	10 600	770	550	1 420	20	ε	16 800	77 000
dont abricotier	ε	1 530	6 440	250	60	120	ε	ε	8 400	15 000
cerisier	ε	1 210	720	230	370	960	ε	ε	3 500	10 000
pêcher	ε	330	2 120	250	70	250	ε	ε	3 000	14 000
Arbres fruitiers à pépins	50	650	1 320	1 180	660	950	390	460	5 650	69 000
dont pommier de table	40	310	610	1 000	560	670	300	340	3 800	44 000
poirier	ε	180	340	160	90	260	60	110	1 200	6 000
Arbres fruitiers à coque	ε	3 080	2 820	7 550	ε	ε	70	ε	13 500	34 000
dont noyer	ε	ε	2 530	7 490	ε	ε	70	ε	10 100	22 000
châtaignier	ε	2 930	170	ε	ε	ε	ε	ε	3 100	7 500
Petits fruits	ε	180	100	220	20	180	ε	30	730	4 000
LES EXPLOITATIONS SPECIALISEES (fruits et autres cult. perm.)										
Nombre d'exploitations	15	940	1 400	635	200	295	70	60	3 615	18 600
dont moyennes + grandes	ε	380	740	270	120	190	30	40	1 780	8 000
Travail total (en UTA)	20	1 270	3 430	770	400	560	130	270	6 850	36 600
dont salariés permanents	ε	70	330	50	50	30	20	20	580	5 900
saisonniers	ε	310	1 720	220	120	160	30	160	2 720	14 800
EVOLUTION 2010/2000 en % (exploitations spécialisées)										
Surface du verger	-8	10	-30	17	-24	-30	-3	-4	-14	-11
Nombre d'exploitations	-43	-25	-30	-21	-36	-48	-14	-39	-29	-23
dont moyennes + grandes	-29	-21	-28	1	-21	-41	-15	-10	-24	-24
Travail total (en UTA)	-3	-22	-24	-10	-4	-32	-24	32	-21	-23

SOURCE : AGRESTE - RECENSEMENT AGRICOLE 2010

Une branche un peu plus âgée que la moyenne

La moyenne d'âge des chefs et coexploitants spécialisés en fruits et autres cultures permanentes est de 53 ans. C'est trois ans de plus que la moyenne régionale toutes orientations confondues. L'avenir n'est ni plus ni moins assuré qu'ailleurs : 68 % des chefs d'exploitations nés avant 1960 n'ont pas de successeur connu, et 21 % d'entre eux pensent que leur exploitation va disparaître de ce fait. Ces valeurs sont identiques à celles de l'ensemble des orientations.



12 Médailles pour les départements rhônalpins

Fruits (en surface)	Or ①	Argent ②	Bronze ③
Abricot	Drôme	Gard	Bouches-du-Rhône
Cerise	Vaucluse	Ardèche	Rhône
Pêche-nectarine	Pyrénées-Orientales	Bouches-du-Rhône	Drôme
Framboise	Rhône	Ardèche	Isère
Groseille	Oise	Maine-et-Loire	Rhône
Myrtille	Ardèche	Maine-et-Loire	Corrèze
Amande	Haute-Corse	Gard	Ardèche
Châtaigne	Ardèche	Haute-Corse	Dordogne
Noix	Isère	Dordogne	Lot

Définitions

- **L'exploitation agricole** est une unité économique qui participe à la production agricole et qui répond à trois critères :
 - ✓ elle a une activité agricole.
 - ✓ elle atteint une certaine dimension : soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache, 6 brebis mères...)
 - ✓ sa gestion courante est indépendante de toute autre unité.
- **SAU** : superficie agricole utilisée. Toutes les données sont rapportées au siège de l'exploitation.
- **Les actifs agricoles** sont les personnes qui participent au travail de l'exploitation agricole :
 - les actifs familiaux comprennent les chefs d'exploitation, les coexploitants, ainsi que les membres de la famille, dès lors qu'ils fournissent un travail sur l'exploitation,
 - les salariés permanents occupent un poste toute l'année, quelle que soit sa durée, temps partiel ou complet,
 - les salariés saisonniers ou occasionnels travaillent à

temps partiel ou complet, mais pendant une partie de l'année seulement.

- **L'unité de travail annuel (UTA)** permet de cumuler les différents temps de travail. C'est l'équivalent du temps de travail d'une personne à temps complet sur une année.
- **La production brute standard (PBS)** est calculée à partir de coefficients appliqués aux surfaces agricoles et aux cheptels. Ces coefficients résultent de valeurs moyennes sur la période 2005 à 2009. La PBS décrit le potentiel de production des exploitations et permet de les classer en petites, quand elle est inférieure à 25 000 €, en moyennes, quand elle est comprise entre 25 000 et 100 000 € et en grandes quand elle est supérieure ou égale à 100 000 €. La contribution de chaque surface ou cheptel à la PBS permet également de classer les exploitations selon leur orientation technico-économique (OTEX).
- **Résultats semi-définitifs au 15/08/2011**

